



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

22 juin 2018 – 10h

PRESENTS : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – FERREYRE Gérard – VERNEY Christian –
BLACHON André - Mme FOUR Béatrice – HEYRAUD Gérard -

ABSENTS & non excusés : MM. BERTRAND

ABSENTS & excusés : MM. NOUAILLE – FAYA – BLACK – ROCHE – AUDRAS

AVAIENT DONNE POUVOIR : ***

Date de la convocation : 11 juin 2018

Secrétaire de séance : Gérard HEYRAUD

Egalement présents : EYSSERIC (directeur) Mme RUIZ (secrétaire), Mme Delphine COMTE (Maire de
Colombier le Jeune) M. Pierre DESPESSE (Adjoint Colombier le Jeune)

Le Président remercie Mme le Maire de Colombier le Jeune d'accueillir le Bureau syndical sur sa commune et rappelle qu'à l'issue de la réunion, s'en suivra la pose de la 1^{ère} pierre du réservoir de Jonas.

Le compte-rendu de la réunion du 13 mars est validé à l'unanimité des membres présents qui apposent leur signature.

CONVENTIONS DE TRAVAUX

⇒ **Eclassan : le Village** qui prévoit une coordination avec les travaux d'assainissement réalisés par la Commune d'Eclassan. L'opération s'élève à 160 000 € HT pour le syndicat qui comprend la reprise de 65 branchements. La commune prendrait en charge la voirie.

Cette opération serait réalisée par un marché par appel d'offres ouvert dont le Président présente le DCE.

Le Bureau syndical **Valide l'opération** et le DCE Eclassan Village pour un coût estimé à 160 000 € ht ; **autorise le Président** à lancer la procédure, exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

Il autorise également le président à signer la convention de participation avec la mairie d'Eclassan.

⇒ **Roiffieux : Suc de la Garde** qui prévoit des travaux de renouvellement pour la part syndicale comprenant la reprise de 8 branchements d'eau potable. La commune prendrait en charge les fondations et réfections de chaussées. Le coût de cette opération s'élèverait à environ 25 000 € ht pour la part syndicale.

Le Bureau syndical autorise le Président à réaliser l'opération de renouvellement d'AEP avec reprise de 8 branchements et signer la convention avec la Commune de Roiffieux.

⇒ **Nozières et Empurany** : Cette opération prévoit la pose de 5 km de canalisation du quartier Clavières (St-Félicien) jusqu'au réservoir actuel du Village de Nozières (station de reprise de Frontfreyde à Empurany).

L'opération est estimée à 370 000 € ht. La Maîtrise d'ouvrage est déléguée au syndicat.

Les frais liés à l'investissement seront supportés intégralement par la Commune de Nozières. Le Syndicat participerait au titre du développement de l'intercommunalité hydraulique. Le coût de cette participation sera fixé ultérieurement.

Le Bureau autorise le Président à réaliser l'opération de canalisations d'eau potable à Nozières et Empurany pour un coût estimatif de 370 000 € ht et signer la convention avec les communes de Nozières et Empurany. Le montant d'une éventuelle participation syndicale sera fixé ultérieurement.

⇒ **St-Alban à Roiffieux** : une opération est programmée par le Département entre Ménétrieux et le Village. Aucune information supplémentaire n'est connue à ce jour.

TRAVAUX

⇒ **Ozon : Bruas à Sarras Limelande** Cette opération consiste à terminer les travaux liés au Bas service du Sud de Sarras au Grand Avanon à Ozon. L'estimation des travaux s'élève à 550 000 € HT. Il convient dans un 1^{er} temps de réaliser toutes les procédures administratives préalables aux travaux (SNCF, Département, autorisations foncières).

Le Bureau syndical **autorise le Président** à réaliser les procédures administratives préalables aux travaux ; **approuve l'opération** Bas service Sarras/Ozon pour un coût estimé à 550 000 € ht ; **autorise le Président** à lancer la procédure, exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

INTERCOMMUNALITE – Loi NOTRe

Le Président expose la rencontre qui a eu lieu ce 18 juin relativement au portage de l'Etude sur l'intercommunalité, suite à la Loi NOTRe, avec les intercommunalités suivantes : Annonay-Rhône Agglo, Arche Agglo, Pays de Lamastre, le Val d'Ay et Portes de Drôme Ardèche,

Il précise qu'à l'issue de cette réunion, Annonay Rhône Agglo a affirmé sa volonté de porter l'étude sans répercussion de coûts pour le SERENA.

Il rappelle quelques points forts liés à cette étude :

- La réunion du 12 décembre 2017 avec tous les acteurs impliqués par la Loi NOTRe sur le territoire du SERENA ;
- Le comité de pilotage qui a été mis en place à l'issue de cette rencontre du 12 décembre 2017 ;
- La délibération du SERENA en date du 30 janvier 2018 décidant le portage de l'Etude sur l'intercommunalité par le SERENA
- Les coûts initialement engagés par le SERENA pour définir la mise en place de la nouvelle intercommunalité ;

Le Bureau syndical compte-tenu des éléments communiqués par le Président est défavorable à la proposition d'Annonay Rhône Agglo de porter seule l'Etude intercommunalité et souhaite que le syndicat Cance-Doux soit porteur et co-financeur de l'étude par le biais du SERENA.

Il propose en revanche de poursuivre l'étude sur l'intercommunalité déjà lancée, avec le comité de pilotage mis en place le 12 décembre 2017, en partenariat avec les intercommunalités concernées.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion sur les financements : le président rend compte de la réunion qui s'est tenue le 19 juin dernier en mairie de Lamastre avec les financeurs. S'agissant des communes extérieures, il conviendrait une adhésion totale pour pouvoir bénéficier de financements.
- Rapport d'Activité du Délégué : le RAD de Saur a été réceptionné. Le rapport qualité du syndicat sera présenté au prochain bureau syndical. M. Heyraud rappelle la demande du syndicat sur les incohérences des chiffres entre les consommations et le nombre d'abonnés. Aucune réponse n'a été faite de la part de Saur.

La séance est levée à 11h00

Ont signé tous les membres présents